

Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération
du conseil municipal le 25/09/2017 (autorité compétente)

PROJET SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

Les différentes zones du PLU sont :

ZONES U

La zone U couvre le village et les extensions contiguës, il s'agit d'une zone mixte mêlant bâtiments d'habitation et bâtiment professionnel.

ZONES AU

La commune ne comporte pas de zones à urbaniser, après analyse de la commune et notamment la demande en logements, la capacité d'accueil des terrains immédiatement mobilisables.

ZONES A

La zone A couvre la zone non équipée à vocation agricole.

La zone Av couvre la zone non équipée à vocation viticole (la plupart du temps en AOC)

La zone Avc est un sous-secteur de la zone Av, située dans la zone de protection rapproché du captage qui n'est plus en exploitation.

ZONES N

La zone N couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger

La zone Np couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger, du fait de la présence de Marais de Saint-Gond.

La zone Nn couvre la zone équipée, constituant des bâtiments d'habitations isolées du reste du bourg.

ZONES DU PLU

U

Av

N

Np

Nn

A

Avc

COURBES DE NIVEAUX

